

Remise du Prix de l'entreprise SVC de Suisse romande

Le Conseil d'Etat félicite l'entreprise FKG Dentaire SA lauréate

Après Felco SA en 2005, le Conseil d'Etat a pris connaissance avec fierté de la distinction de l'entreprise neuchâteloise FKG Dentaire SA, lauréate du Prix de l'entreprise Swiss Venture Club (SVC) de Suisse romande à Lausanne. Couronnée parmi six autres prétendants, la PME familiale basée au Crêt-du-Loche a su convaincre par l'excellence de son travail et sa capacité d'innovation. Le Conseil d'Etat félicite la direction et les 140 collaborateurs de l'entreprise qui prouvent que la mise en application d'un savoir-faire horloger dans un domaine aussi pointu que le secteur dentaire est payant. Ce résultat démontre également que la stratégie de diversification économique mise en place par le canton fonctionne.

Le Conseil d'Etat s'est réjoui de la distinction de FKG Dentaire SA lors de la remise du Prix de l'entreprise SVC de Suisse romande qui s'est tenu mercredi 25 avril 2012 en fin de journée à Lausanne. Nominée parmi quelques 90 entreprises romandes au départ, avant qu'un jury composé d'une quinzaine de personnalités de l'économie romande ne réduise la liste au fil des sélections pour aboutir aux six finalistes, la PME des Montagnes neuchâteloises a séduit par plusieurs critères dont sa capacité d'innovation, ses performances, sa contribution à la vie régionale et la qualité de ses collaborateurs.

Pour le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du Département de l'économie (DEC), il est positif qu'une entreprise de la région se distingue lors d'un concours ayant pour objectif de soutenir et de promouvoir les PME familiales qui ont fait preuve de viabilité sur la durée. Le chef du DEC soulève encore la véritable "success story" du président de FKG Dentaire SA M. Jean-Claude Rouiller et de son fils devenu directeur, qui ont conservé un ancrage local malgré un chiffre d'affaires quasi exclusivement établi en exportant leurs produits. Cela est en effet à souligner, dans un contexte économique particulier avec un franc suisse relativement haut.

Cette victoire est aussi celle du savoir-faire local et du partage des compétences industrielles entre branches acquises au fil des ans. Pour le Conseil d'Etat, les synergies en la matière représentent une source de satisfaction en adéquation avec la stratégie de diversification économique souhaitée dans le canton.

Pour de plus amples renseignements:

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,
tél. 032 889 68 00.**

Neuchâtel, le 26 avril 2012